

1.

Débitrice: **Deprex SA**, 1700 **Fribourg**
2.

Déclaration de faillite: 11.10.2004
3.

Suspension de faillite: 21.12.2004
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 17.01.2005
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: commerce, importation et exportation, courtage et représentation de toutes matières premières, notamment minérales et alimentaires, et de matériaux et produits dans le domaine industriel; acquisition et exploitation de brevets, participation à d'autres entreprises, acquisition, exploitation et vente d'immeubles.

Office cantonal des faillites Fribourg

1701 Fribourg

(02628400)